



EXTRAIT GRATUIT

Calendrier des obligations de l'employeur québécois

Édition 2027, pour PME et OBNL du Québec

Une seule échéance manquée peut coûter cher: pénalités, intérêts et relevés à refaire. Ce calendrier réunit toutes les dates qui comptent en 2027, au même endroit, mois par mois.

Dans cet extrait, vous verrez tel quel:

- La couverture du document et tout ce qu'il contient
- Les mois de janvier et février 2027 en entier, avec leurs cases à cocher
- La page des dates critiques de 2027, celle à imprimer et à garder à portée de main

La version complète compte 16 pages: les 12 mois détaillés, 59 cases à cocher de suivi, le tableau des fréquences de remise, les jours fériés de 2027 avec leurs dates exactes et les règles particulières de la fête nationale. Le tout en document Word modifiable, à remplir à l'écran ou à imprimer.

communrh.com

COMMUN-RH

Calendrier des obligations de l'employeur québécois

Pour PME et OBNL du Québec

Édition 2027

Ce que contient ce calendrier

- Les remises à Revenu Québec et à l'Agence du revenu du Canada, selon votre fréquence de paiement.
- Les versements périodiques à la CNESST et la déclaration des salaires annuelle.
- La fin d'année: les relevés 1, le sommaire 1, les feuillets T4 et le relevé d'emploi.
- Les vacances, les jours fériés de 2027 avec leurs dates exactes et les règles de la fête nationale.
- La cotisation de formation de 1 % et la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale, en repère.
- Un calendrier mois par mois, avec des cases à cocher pour faire votre suivi.

Document Word modifiable: adaptez-le à votre organisation, imprimez-le et cochez chaque obligation au fur et à mesure que vous la remplissez.

Octobre 2026

8. Le calendrier 2027, mois par mois

Cochez chaque obligation une fois faite. Les remises périodiques reviennent chaque mois selon votre fréquence: la ligne de rappel de chaque mois indique l'échéance de la fréquence mensuelle, la plus répandue. Reportez-vous au tableau de la section 1 pour les autres fréquences.

Janvier 2027

Obligation	Organisme	Échéance	Fait
Appliquer les nouveaux taux et paramètres (RRQ, RQAP, assurance-emploi) dès la première paie	Revenu Québec et ARC	À compter du vendredi 1er janvier 2027	☐
Jour férié: jour de l'An (indemnité selon la règle du 1/20)	Normes du travail (CNESST)	Vendredi 1er janvier 2027	☐
Remise mensuelle (paies de décembre 2026)	Revenu Québec et ARC	Au plus tard le vendredi 15 janvier 2027	☐
Fréquences trimestrielle et annuelle: versement pour la période d'octobre à décembre 2026, ou pour l'année 2026	Revenu Québec	Au plus tard le vendredi 15 janvier 2027	☐
Préparer les relevés de fin d'année 2026 (relevés 1, sommaire 1, feuillets T4)	Revenu Québec et ARC	Tout le mois (échéance au début de mars 2027)	☐

Février 2027

Obligation	Organisme	Échéance	Fait
Relevés 1 et sommaire 1 pour 2026: transmission à Revenu	Revenu Québec	Au plus tard le dernier jour de février; en 2027, report au lundi	☐

Québec et remise des relevés aux personnes salariées		1 ^{er} mars (le 28 février est un dimanche)	
Feuillets T4 et T4 Sommaire pour 2026; remise des copies aux personnes salariées	Agence du revenu du Canada	Au plus tard le dernier jour de février; report au lundi 1 ^{er} mars 2027	☐
Relevés 2 pour 2026, si applicable	Revenu Québec	Même échéance: lundi 1 ^{er} mars 2027	☐
Remise mensuelle (paies de janvier)	Revenu Québec et ARC	Au plus tard le lundi 15 février 2027	☐

Mars 2027

Obligation	Organisme	Échéance	Fait
Déclaration des salaires 2026	CNESST	Avant le lundi 15 mars 2027	☐
Remise mensuelle (paies de février)	Revenu Québec et ARC	Au plus tard le lundi 15 mars 2027	☐
Jour férié: Vendredi saint ou lundi de Pâques, au choix de l'employeur	Normes du travail (CNESST)	Vendredi 26 mars ou lundi 29 mars 2027	☐
Clôture du dossier de fin d'année et classement des pièces justificatives	Interne	Tout le mois	☐

Avril 2027

Obligation	Organisme	Échéance	Fait
Fréquence trimestrielle: versement pour janvier à mars 2027	Revenu Québec	Au plus tard le jeudi 15 avril 2027	☐
Remise mensuelle	Revenu Québec et ARC	Au plus tard le jeudi 15	☐

9. À retenir: les dates critiques de 2027

Imprimez cette page et gardez-la à portée de main. Cochez chaque date une fois l'obligation remplie.

Fait	Date	Obligation
☐	Vendredi 1er janvier 2027	Nouveaux taux en vigueur (RRQ, RQAP, assurance-emploi); jour de l'An
☐	Vendredi 15 janvier 2027	Versements trimestriel et annuel à Revenu Québec (fin de l'année 2026)
☐	Lundi 1er mars 2027 (report du 28 février, un dimanche)	Relevés 1, sommaire 1, relevés 2 et feuillets T4 pour 2026; copies aux personnes salariées
☐	Avant le lundi 15 mars 2027	Déclaration des salaires 2026 transmise à la CNESST
☐	Vendredi 26 mars ou lundi 29 mars 2027	Vendredi saint ou lundi de Pâques, au choix de l'employeur
☐	Jeudi 15 avril 2027	Versement trimestriel (janvier à mars)
☐	Vendredi 30 avril 2027	Fin de l'année de référence des vacances
☐	Samedi 1er mai 2027	Début de la nouvelle année de référence des vacances
☐	Lundi 24 mai 2027	Journée nationale des patriotes
☐	Jeudi 24 juin 2027	Fête nationale
☐	Jeudi 1er juillet 2027	Fête du Canada
☐	Jeudi 15 juillet 2027	Versement trimestriel (avril à juin)
☐	Lundi 6 septembre 2027	Fête du Travail
☐	Lundi 11 octobre 2027	Action de grâces
☐	Vendredi 15 octobre 2027	Versement trimestriel (juillet à septembre)

☐	Samedi 25 décembre 2027	Jour de Noël (samedi en 2027)
☐	Toute l'année	Relevé d'emploi: dans les cinq jours civils suivant la fin de la période de paie où survient un arrêt de rémunération
☐	Selon votre fréquence	Remises des retenues et des cotisations: voir le tableau de la section 1

Sources officielles consultées

Sources consultées en octobre 2026 pour préparer cette édition:

- **Revenu Québec:** Guide de l'employeur: retenues à la source et cotisations (TP-1015.G), incluant les délais de paiement selon la fréquence (revenuquebec.ca).
- **Revenu Québec:** Guide du relevé 1 et Guide du sommaire 1 (RLZ-1.S), incluant la section sur la cotisation au FDRCMO (revenuquebec.ca).
- **CNESST:** Production et transmission de la Déclaration des salaires (cnesst.gouv.qc.ca).
- **CNESST:** Vacances annuelles et résumé des normes du travail au Québec (cnesst.gouv.qc.ca).
- **CNESST:** Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale (DEMES) (cnesst.gouv.qc.ca).
- **Agence du revenu du Canada:** Guide de l'employeur pour les feuillets T4 (RC4120) et Les retenues sur la paie (T4001) (canada.ca).
- **Service Canada et Agence du revenu du Canada:** Que devriez-vous faire si un employé a un arrêt de rémunération (canada.ca).

Commun-RH, octobre 2026. Document préparé à titre d'outil de planification: vérifiez les taux et les valeurs en vigueur sur les sites officiels au moment d'agir.



Ce que contient la version complète

- Vos remises de retenues à la source, selon votre fréquence de paiement: le tableau des cinq fréquences, avec leurs dates limites exactes
- La CNESST: les versements périodiques et la déclaration des salaires, à transmettre avant le 15 mars 2027
- La fin d'année sans panique: relevés 1, sommaire 1, feuillets T4 et relevé d'emploi à produire dans les cinq jours
- Les vacances: l'année de référence du 1er mai au 30 avril, les durées et les indemnités de 4 % et de 6 %
- Les huit jours fériés de 2027 avec leurs dates exactes, dont Noël qui tombe un samedi, et les règles particulières du 24 juin
- La cotisation de formation de 1 % et la DEMES en repère
- Le calendrier complet des 12 mois, avec 59 cases à cocher pour suivre ce qui est fait
- La page des dates critiques, à imprimer et à garder à portée de main toute l'année

Pour l'obtenir: rendez-vous dans la boutique de communrh.com et cherchez « Calendrier des obligations de l'employeur québécois, édition 2027 ». Vous recevez le document Word modifiable: adaptez-le à votre organisation, réutilisez-le chaque année en ajustant les dates.

Conçu pour les PME et les OBNL du Québec sans service RH.

Ce calendrier est un outil de référence et de suivi. Il ne remplace pas un avis juridique ou comptable. Devant une situation complexe, consultez un professionnel.